

Compte rendu de la séance du vendredi 16 avril 2021

Président de séance : Monsieur Olivier MAGUET

Présents : Monsieur Olivier MAGUET, Madame Annick IENZER, Monsieur Joël BOISSIERE, Madame Anne COLLINOT, Monsieur Jean-Jacques DEBIEVE, Monsieur Richard DETHYRE, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Emilie KONNERT, Madame Michèle MATHIEU

Représentés : Madame Adeline BEAUFUMÉ par Madame Annick IENZER, Madame Barbara LOUCHART par Madame Emilie KONNERT, Madame Catherine PECHERY par Monsieur Thomas HOURLIER, Monsieur Jacky PECHERY par Monsieur Joël BOISSIERE, Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Madame Anne COLLINOT

Secrétaire(s) de la séance : Anne COLLINOT

Début de séance : 19 h 00

Ordre du jour:

1. Vote du compte de gestion
2. Vote du compte administratif
3. Vote des taux de taxe foncière
4. Vote du budget

Vote du compte administratif - chatel censoir (D 2021 037)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël BOISSIERE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par MAGUET Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	68 235.01			357 361.91	68 235.01	357 361.91
Opérations exercice	85 083.40	98 221.32	754 961.14	797 714.47	840 044.54	895 935.79
Total	153 318.41	98 221.32	754 961.14	1 155 076.38	908 279.55	1 253 297.70
Résultat de clôture	55 097.09			400 115.24		345 018.15
Restes à réaliser	18 872.00				18 872.00	
Total cumulé	73 969.09			400 115.24	18 872.00	345 018.15
Résultat définitif	73 969.09			400 115.24		326 146.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - chatel censoir (D 2021 038)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 400 115.24

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	357 361.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	99 891.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	42 753.33
Résultat cumulé au 31/12/2020	400 115.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	400 115.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	73 969.09
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	326 146.15
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - Châtel-Censoir (D 2021 039)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël BOISSIERE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - chatel censoir (D 2021 041)

Le Maire introduit le débat sur le budget en rappelant que les orientations et montants proposés ont fait l'objet de quatre séminaires de travail avec les élus. Le budget primitif ainsi soumis au vote ce jour est le fruit d'un travail d'appropriation et d'arbitrage organisé précédemment. Le Maire présente les grandes lignes qui ont conduit à la préparation du budget:

- un budget de relance tourné vers l'avenir,
- un budget inclusif qui a vocation à répondre aux besoins des différentes strates de population habitant et venant dans la Commune (dont la jeunesse à laquelle un local sera dédié),
- un budget fondé dont l'exécution sera rigoureuse et sans hausse d'impôts,
- un budget qui s'appuie sur un élargissement conséquent des partenaires techniques et financiers (subventions) de la Commune
- un budget qui répond à un besoin urgent d'interventions sur un patrimoine communal dégradé, parfois à un niveau inattendu

Enfin, le Maire rappelle qu'une mandature dure six ans et que tout ne peut pas être mené ni achevé la première année. Puis il cède la parole à Joël BOISSIERE, adjoint aux finances et aux investissements d'avenir.

L'Adjoint aux finances et aux investissements d'avenir présente les faits saillants du budget principal

- L'effort porté sur les investissements est très conséquent, la notion d'investissement étant plus large que la seule vision comptable fonctionnement/investissement:
 - effort majeur sur le camping pour garantir les meilleurs résultats pour la saison 2021 et les produits qui lui sont associés : réhabilitation de l'existant, aménagements et équipements (dont télépaiement et logiciel de réservation), acquisition d'un mobil home neuf, recrutement d'un couple de gérants professionnels et expérimentés,

labellisation accueil vélo, création d'une offre d'hébergement en nuitée pour les vélotouristes, etc.

- opération de rénovation et d'aménagement des locaux de la mairie, en lien avec la labellisation de la MSAP en maison France Services et le déménagement de l'agence postale pour améliorer l'accueil aux différents publics. les travaux se poursuivront avec une première phase de réhabilitation du local du RDC de l'immeuble rue Rozanoff et du réaménagement du secrétariat. Cette opération est aussi intéressante car elle illustre les nouveaux partenariats mis en place, dont le financement des travaux par la CCAVM et par la Commission Départementale de Présence Postale sur le Territoire.
- renouvellement et renforcement des équipements informatiques pour l'école, en particulier grâce au Label écoles numériques 2020 obtenu fin 2019, et pour la mairie.
- enfouissement des réseaux complémentaires sur le haut de la rue Champion (entrée haut de village et collégiale) et route de Montillot (dans la perspective de l'aménagement futur de cette entrée) en utilisant l'opportunité offerte par l'enfouissement de la ligne haute tension.
- engagement de l'opération du passage en LED de l'éclairage public pour bénéficier de l'opportunité DU programm du SDEY ouverte jusqu'au 31/12/2021 et permettant de prendre en charge les coûts à hauteur de 70%.
- Les opportunités ont effectivement pu être saisies par l'équipe municipale, comme le dispositif de conseiller numérique créé dans le cadre du Plan de relance de l'Etat et qui permettra de prendre en charge le salaire d'une conseillère numérique pendant deux ans, ou encore celui de France Service qui augmente la prise en charge des salaires par l'Etat. Ce type d'opération, qui repose sur le montage de dossiers et l'inscription dans les réseaux, contribue, à nombre inchangé d'agents, à maîtriser et à réduire le poids net de la charge de personnel sur le budget de la Commune. Mais la rigueur de gestion impose de ne pas saisir systématiquement toutes les opportunités lorsque ces dernières s'avèrent délicates pour les équilibres budgétaires; ce fut le cas avec l'opportunité présentée par la DSIL unique "rénovation thermique des bâtiments publics" ouverte en février 2021 et qui avait été présentée en conseil municipal en mars pour cinq bâtiments communaux: les projets pressentis n'ont pas été inscrits au budget 2021 en raison de leurs coûts faramineux - mais l'option reste ouverte tant de nombreux bâtiments publics sont aujourd'hui des passoires thermiques énergivores.
- Comme évoqué, l'état très dégradé de certains bâtiments nécessite des mesures de première importance qui se traduisent à la fois dans le budget et dans l'organisation des locaux: financement de l'étude sur le devenir du village vacances pour identifier un modèle économique viable pour une future exploitation (touristique et autres usages) associée à un opérateur solide; fermeture de la salle polyvalente au public en raison des désordres bâtimentaires qui nécessite une réallocation des autres locaux publics, qui sont eux-même vieillissant pour garantir la continuité des activités associatives et conviviales.
- Enfin, il est rappelé que ce budget ambitieux a été construit dans un contexte où la diminution des ressources est patente: baisse des dotations de l'Etat (environ 60 000 euros en moins par rapport à 2020) et disparition des revenus censés être générés par AVL pour l'exploitation du village vacances jusqu'en octobre 2020 (de fait AVL est redevable d'une dette de 40 000 euros à l'égard de la commune). la contrepartie de cette ambition dans ce contexte est l'augmentation des autres ressources (les subventions associées aux projets présentés) et un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire. C'est aussi ainsi que la Commune n'augmente pas les impôts.

Enfin, l'Adjoint aux finances conclue en rappelant que la Commune devra se doter d'une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), associée à un plan d'action s'étalant sur la période, pour concevoir et réaliser sereinement les opérations nécessaires. l'assistance à maîtrise d'ouvrage procurée par l'équipe pluridisciplinaire mobilisée dans l'opération Villages du futur sera précieuse pour articuler ces besoins d'investissements dans l'avenir, en faisant participer la population aux choix.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Cne Chatel Censoir,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Cne Chatel Censoir pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 475 062.24 Euros

En dépenses à la somme de : 1 475 062.24 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	424 218.15
012	Charges de personnel, frais assimilés	394 000.00
014	Atténuations de produits	71 827.00
65	Autres charges de gestion courante	95 100.00
66	Charges financières	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	171 018.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 168 593.15

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	134 500.00
73	Impôts et taxes	325 056.00
74	Dotations et participations	338 879.00
75	Autres produits de gestion courante	40 000.00
76	Produits financiers	12.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	326 146.15
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 168 593.15

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00
204	Subventions d'équipement versées	62 500.00
21	Immobilisations corporelles	129 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 372.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	55 097.09
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		306 469.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	58 782.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 700.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	73 969.09
021	Virement de la section de fonctionnement	171 018.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		306 469.09

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote des taux imposition taxes directes locales 2021 (D 2021 043)

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de ne pas augmenter l'impôt local décidé par la Commune. Le seul impôt local décidé par la Commune est la taxe foncière sur le bâti et sur le non-bâti avec respectivement les taux suivants: 16,60% et 37%. **Ces taux sont maintenus.** Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications de l'Etat en matière de fiscalité locale. À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, l'Etat a décidé d'affecter aux communes la recette de la taxe foncière sur le bâti perçue auparavant par les départements.

Par voie de conséquence, le taux du Département sur la taxe foncière sur le bâti (21,84%) s'ajoute au taux de la Commune pour cette même taxe (16,60%), ce qui donne au total un taux de 38,44% pour la taxe foncière sur le bâti. **Ce réaménagement des taux entre collectivités ne modifie en rien le montant de l'impôt payé par le contribuable.**

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB communal, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 38.44 %

TFPNB : 37.00 %

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021					
Produit attendu	Total autre taxes	Allocations compensatrices	FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant total Prévisionnel 2021
280 991	+ 68 704	+ 2 394	- 67 327	-41508	243 254

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
Adopte et vote les taux proposés des taxes pour l'année 2021.

Vote du compte administratif - eau chatel (D 2021 045)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël BOISSIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Olivier MAGUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 557.65				5 557.65	
Opérations exercice	23 968.09	18 093.47	15 532.36	19 866.47	39 500.45	37 959.94
Total	29 525.74	18 093.47	15 532.36	19 866.47	45 058.10	37 959.94
Résultat de clôture	11 432.27			4 334.11	7 098.16	
Restes à réaliser	4 000.00				4 000.00	
Total cumulé	15 432.27			4 334.11	11 098.16	
Résultat définitif	15 432.27			4 334.11	11 098.16	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - eau chatel (D 2021 046)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 4 334.11**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 334.11
Résultat cumulé au 31/12/2020	4 334.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	4 334.11
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 334.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - eau chatel (D 2021 047)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MAGUET

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - eau chatel (D 2021 050)

L'Adjoint au Maire présente les éléments de contexte et les perspectives concernant les budgets annexes eau et assainissement et précise que ces deux budgets seront fusionnés en 2022. Une meilleure lisibilité ainsi qu'une exécution budgétaire plus efficace et rigoureuse concourent à ce choix; en effet, le budget eau est structurellement déficitaire tandis que le budget assainissement est structurellement excédentaire; or, les règles de la comptabilité publique empêchent les transferts d'un budget à l'autre. Cette situation conduit la Commune à contracter plus ou moins régulièrement des prêts pour financer les travaux de branchement au réseau d'eau potable. Ce sera le cas pour l'exercice 2021 avec une proposition de prêt à hauteur de 20 000 euros (une proposition prêt à hauteur de 25 000 euros avait été votée au BP 2020 mais non réalisée).

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'eau de l'exercice 2021 de la Cne Chatel Censoir,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Cne Chatel Censoir pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 58 522.11 Euros

En dépenses à la somme de : 54 617.11 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	2 090.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 651.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 741.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	17 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 146.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 646.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	20 075.84
16	Emprunts et dettes assimilées	5 222.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 146.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 432.27
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 876.11

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	891.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 334.11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 651.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 876.11

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif - ass chatel (D 2021 051)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël BOISSIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Olivier MAGUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 911.38		31 101.98		161 013.36
Opérations exercice	57 558.10	10 250.96	11 171.66	12 289.54	68 729.76	22 540.50
Total	57 558.10	140 162.34	11 171.66	43 391.52	68 729.76	183 553.86
Résultat de clôture		82 604.24		32 219.86		114 824.10
Restes à réaliser	24 195.98	5 969.00			24 195.98	5 969.00
Total cumulé	24 195.98	88 573.24		32 219.86	24 195.98	120 793.10
Résultat définitif		64 377.26		32 219.86		96 597.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - ass chatel (D 2021 052)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 32 219,86 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	31 101.98
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 117.88
Résultat cumulé au 31/12/2020	32 219.86
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	32 219.86
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	32 219.86
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - ass chatel (D 2021 053)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MAGUET

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - assainissement chatel (D 2021 055)

En complément des éléments déjà traités lors de la présentation du BP eau, l'Adjoint au Maire rappelle le processus de diagnostic du réseau assainissement dont la dernière phase est terminée et a fait l'objet d'une réunion finale avec l'équipe municipale. Les besoins en réhabilitation du réseau sont clairement identifiés et le lancement des travaux est programmé pour octobre 2023. D'ici à cette date, des études complémentaires imposées par la réglementation doivent être réalisées et sont inscrites au BP 2021 (ces études sont nécessaires aussi pour bénéficier des taux de pris en charge des travaux par l'Agence de l'eau). Dès que les conditions sanitaires le permettront, la Commune organisera une réunion publique de restitution du diagnostic et de présentation des enjeux de réhabilitation, incluant le volet station d'épuration - étant entendu que cette opération s'inscrit dans une perspective plus large de transfert de la compétence à la Communauté de communes au 1er janvier 2026. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Cne Chatel Censoir,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Cne Chatel Censoir pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 140 540.10 Euros

En dépenses à la somme de : 96 932.98 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 192.00
66	Charges financières	2 150.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 099.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 441.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	11 142.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	32 219.86
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		44 307.86

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	73 195.98
16	Emprunts et dettes assimilées	7 350.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		81 491.98

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	5 969.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	560.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 099.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	82 604.24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		96 232.24

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CHATEL CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.